

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	7
procuration	0

L'an deux mil vingt-quatre le jeudi 22 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 16 février 2024

Objet
N° 24/01/02
Demande de dotation de solidarité au titre des évènements climatiques et géologiques suite aux intempéries des 14 et 15 novembre 2023

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Mme Rachel ROUSSET, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE

Représentés

Absents excusés Mesdames Maryvonne ALVARD et Guyonne FOURNIER

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Le Maire rappelle que l'article L1613.6 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit une « dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des évènements climatiques ou géologiques » qui vise à réparer les dégâts causés aux biens des collectivités ou de leurs groupements par des évènements climatiques ou géologiques graves.

Lors des fortes pluies qui ont touché la commune les 14 et 15 novembre 2023, des dégâts importants ont été constatés sur l'ensemble de la commune. Si la commune a pu, à travers l'implication des artisans du village, des services communaux et des habitants qui se sont mobilisés, répondre à une majorité des problématiques constatées, les routes forestières de Loriaz et de la Villaz à Barberine ont quant à elles subi de graves dégâts. Ces routes forestières sont utiles tant pour l'accès des secours face aux incendies que pour l'entretien des forêts principalement face aux scolytes, il est urgent de pouvoir les remettre en état.

Les constatations faites au lendemain des intempéries ont permis d'établir un premier bilan des travaux à engager, sans pour autant en définir les coûts, qui seront identifiés dès que possible, après la fonte des neiges.

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer une demande d'aide au titre de cette dotation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de dotation de solidarité eu titre des évènements climatiques et géologiques au taux maximum.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE



Acte certifié exécutoire le : 07/03/2024
Télétransmis en Préfecture le : 07/03/2024
Notifié ou publié le : 07/03/2024

Le Maire,
Jérémy VALLAS



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches